

28 juin 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- [Dans un communiqué](#), le ministère des Affaires étrangères et européennes a informé que le Grand-Duché de Luxembourg a donné suite à la recommandation du Conseil du 18 juin 2021 modifiant la recommandation (UE) 2020/912 du Conseil concernant la restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'Union européenne. La liste de pays tiers dont les résidents ne devraient pas être affectés par une restriction temporaire aux frontières extérieures des déplacements non essentiels vers le Grand-Duché de Luxembourg est par conséquent mise à jour en y ajoutant, avec effet au 28 juin 2021, l'Albanie, les États-Unis d'Amérique, le Liban, la République de Macédoine du Nord, la Serbie, ainsi que Taïwan. En parallèle, les déplacements non essentiels depuis la RAS de Hong Kong et la RAS de Macao, seront désormais possibles sans l'exigence d'une réciprocité au niveau européen.
- [Dans un communiqué](#), le ministère des Affaires étrangères et européennes a informé que le délai pour l'introduction d'une demande en obtention d'un document de séjour pour les ressortissants britanniques, initialement fixé au 30 juin 2021, sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Ce délai est prolongé afin de permettre à toutes les personnes concernées d'introduire leur demande et de sécuriser ainsi leur droit de séjour au Luxembourg. En vertu de l'accord de retrait conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille résidant au Luxembourg avant la fin de la période de transition fixée au 31 décembre 2020, gardent leur droit de séjour.
- Le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, tiendra une [séance d'information publique en vue de l'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale](#) de l'Office national de l'accueil (ONA) à Frisange, en présence de Roger Beissel, bourgmestre de la commune de Frisange. La future structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale aura une capacité de 58 lits et ouvrira ses portes en début d'année prochaine.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du [rapport de synthèse sur la gestion des données dans la procédure d'asile](#) dans 24 États membres de l'UE et la Norvège. Cette nouvelle étude de l'EMN fournit des informations sur différents aspects concernant la gestion des données, y compris la protection des données, les défis rencontrés et les actions entreprises pour y répondre. Veuillez également consulter l'[étude nationale sur le même sujet](#) sur notre site internet.

Chiffre de la semaine: 10500

En mai 2021, le nombre de franchissements illégaux des frontières de l'UE a atteint 10 500, soit plus du double du même mois de l'année dernière. Au cours des cinq premiers mois de 2021, ce nombre a atteint plus de 47 100, soit 47 % de plus qu'il y a un an, lorsque la migration irrégulière a diminué en raison des restrictions de voyage liées au COVID-19.

Source: Frontex

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en